

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 142

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine 142 public

La paix du logement

La convention du 4 décembre 1970 passée entre l'Union syndicale suisse d'une part et la Fédération romande immobilière, l'Union romande des Gérants et Courtiers en immeubles d'autre part a été célébrée avec le faste démocratique maximum: radio, télé, presse + un conseiller fédéral.

Dans ce concert, mené à la baguette, quelque chose semblait sonner faux. Était-ce l'orchestre ou une mauvaise acoustique?

Il y a peut-être une discordance dans le rapprochement des mots. « Syndical » et « immobilier » se disharmonient plus qu'ils ne se marient. Le mot « immobilier » s'est chargé d'affect plus que le mot « industriel ». Mais voyons au-delà des mots!

Représentativité

Personne ne conteste que l'Union syndicale soit une organisation-clé de notre vie nationale. Elle constitue une pièce maîtresse de la gauche. Malgré les attaques vives dont elle est l'objet, sa crédibilité est souvent supérieure à celle des partis politiques.

A D.P., nous avons toujours soutenu les initiatives, et nous en avons suggéré quelques-unes, propres à donner au mouvement syndical son deuxième souffle.

Lors de l'élaboration de la convention de Lausanne, discutée pied à pied pendant plus d'une année, il semble que l'Union syndicale ait voulu se réserver une sorte d'exclusivité. Certes, il était tentant pour ses dirigeants de sortir de l'étroit cercle professionnel et d'apparaître comme les représentants de cette vaste majorité silencieuse des locataires.

Tout le monde pourtant a pensé au MPF. Pourquoi n'était-il pas dans la course? Dans la bataille pour le logement ses titres sont supérieurs à ceux de l'USS. Et surtout le MPF a agi constamment dans un souci de regroupement des forces. Pourquoi l'USS n'agit-elle pas dans le même esprit d'unité, quitte à ce que d'autres conditions soient posées à la partie adverse? La représentativité n'est pas incompatible avec le sens de cette union qui fait la force.

Le positif

Cette convention est positive dans sa partie concrète: mise en forme d'un bail type.

Certes ce bail qui oblige le propriétaire à anticiper, par échelonnements, les hausses prévisibles durant trois ans, n'est pas sans danger. En revanche, la possibilité offerte au locataire de résilier le bail au

bout d'une année constitue par rapport à la politique actuelle un incontestable progrès. La conciliation institutionnalisée est aussi une possibilité de défense intéressante et supplémentaire.

Tout cela n'est pas à dédaigner.

Doctrinalement

Si l'USS avait déclaré: les choses étant ce qu'elles sont, c'est-à-dire le locataire étant privé de toute protection légale, à l'exception des articles nouveaux du Code des obligations, entendons-nous au moins sur un minimum raisonnable, soit un projet de bail, si donc on en était resté là, à ce niveau terre-à-terre, le contrat aurait été clair.

Mais le bail est précédé d'une convention où est formulée la philosophie de l'accord.

Nous lisons donc:

« Convaincus que cet objectif permanent ne saurait être atteint sans une étroite collaboration de l'économie privée et du secteur public respectant la garantie constitutionnelle de la prospérité individuelle et en dehors de l'établissement, entre partenaires sociaux et économiques responsables, de rapports conventionnels fondés sur les règles de la bonne foi et le souci de l'intérêt général,...

Et plus loin

« reconnaissant à la fois que le logement tout en conservant sa fonction sociale, ne constitue pas, en soi, un service public, et que le droit de propriété est un droit fondamental qui impose à celui qui le détient des devoirs envers la collectivité. »

Quand on lit ces formules ronflantes, on se sent en pleine confusion idéologique. Rien sur la plus-value foncière, accaparée par le propriétaire du sol, alors que l'enrichissement qui en résulte est dû à l'investissement collectif.

Rien sur le rôle primordial des coopératives d'habitation,

mais que de courbettes à la garantie de la propriété privée!

Ce mélange de bonne foi et de bénéfices encaissés est détestable et pour tout dire pharisien.

Il est permis de s'entendre sans œcuménisme à tout crin.

Discutons d'un bail amélioré, appliquons-le loyalement, ça suffit. Et ce n'est pas un événement tel qu'il soit nécessaire de surcroît d'échanger ses maillots comme des finalistes d'une Coupe mondiale de football.

Schwarzenbach, le républicain

Malgré son résultat, le scrutin fédéral du 7 juin 1970 a été un succès personnel pour James Schwarzenbach. Inconnu il y a trois ans, le conseiller national zurichois mobilise ce jour-là près d'un demi-million de citoyens suisses — et peut-être davantage encore de citoyennes — sur son nom. Avec le recul de quelques mois l'initiative contre la surpopulation étrangère apparaît ainsi non seulement comme l'expression d'un profond malaise national, mais comme le tremplin d'une ambition politique. Les cinq cent mille oui à l'initiative, les cinq mille militants de l'Action nationale et tous les sympathisants constituent en effet un vaste réservoir, dans les eaux troubles duquel il est maintenant possible de pêcher les adhérents d'une nouvelle force politique.

Il suffit pour s'en convaincre de reconstituer, dans la mesure où cela est possible, l'activité de James Schwarzenbach depuis le 7 juin dernier. Apparemment cette activité s'est développée dans deux directions.

D'une part le leader de l'Action nationale a dû faire face à une offensive des éléments les plus durs de son mouvement, désireux de battre le fer pendant qu'il était encore chaud, c'est-à-dire de relancer

immédiatement une initiative dirigée contre la présence des travailleurs étrangers en Suisse. Dans le numéro d'octobre de « Peuple et Patrie » James Schwarzenbach avoue en effet que « après le 7 juin se multiplient les voix qui exigent le lancement d'une troisième initiative contre la surpopulation étrangère et qui souhaitent même que l'Action nationale prenne la tête d'une telle initiative populaire... »

... « Le lancement d'une troisième initiative contre la surpopulation signifierait à ce moment une crise de confiance vis-à-vis du Conseil fédéral et pour moi personnellement un parjure... Je regretterais que le zèle aveugle de quelques-uns, qui n'ont visiblement que peu de compréhension pour les règles du jeu d'une saine démocratie, doive entraîner nos membres à se laisser aller à l'impardonnable faiblesse de lancer actuellement une troisième initiative. »

Un nouveau texte voit cependant le jour en septembre. Est-il conforme aux intentions de ceux que dénonce Schwarzenbach dans l'article cité? Il ne le semble pas. De toute façon le conseiller national zurichois a tenu à attribuer la paternité de la nou-

(suite page 2)

Bi-mensuel romand

N° 142 16 décembre 1970 HUITIÈME ANNÉE

Rédacteur responsable: Henri Galland

Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:

Pour la Suisse: 12 francs

Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes

Administration, rédaction:

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

Jean-Daniel Delley

Ruth Dreyfuss

Jean-Claude Favez

Henri Galland

Jean-Pierre Ghelfi

Pierre-Antoine Goy

Marx Lévy

Christian Ogay

Le N° 143 sortira de presse le 19 janvier 1971